

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 novembre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	21	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le : 28/11/2023
Et
Publication ou notification du : 28/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 14/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2023.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, Mme LECONTE Catherine, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés ayant donné procuration : M. COULON François à M. TOURATIER Claude, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, Mme BALOCHE Nicole à M. PRIGENT André, Mme CHARLET Audrey à Mme SALIS Alexandra, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIOU Éric

Excusés : M. DEPOND Jean-Michel, M. MAHÉ Bernard

Absente : Mme DE MEDTS Michelle

A été nommé(e) secrétaire : M. LINARD Alain

2023-075 AVIS A EMETTRE SUR LA MISE A JOUR DES STATUTS DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE

Vu les statuts de l'Agglomération Montargoise,

Vu la délibération n°23-217 du Conseil Communautaire portant sur la mise à jour des statuts de l'Agglomération Montargoise,

Considérant les lois n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), n°2019-1461 du 16 décembre 2019 portant sur l'engagement dans la vie locale, et à la proximité de l'action publique, et n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et diverses mesures de simplification de l'action publique locale, rendent nécessaire de procéder à la mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération Montargoise,

Considérant la disparition de la notion de compétences optionnelles et supplémentaires, ainsi que la nouvelle répartition des compétences communautaires entre compétences obligatoires et compétences supplémentaires,

Considérant la demande du Président de l'Agglomération Montargoise de faire délibérer dans un délai de trois mois, à compter du Conseil Communautaire du 26 septembre 2023, les communs membres,

Le Conseil Municipal décide :

- D'émettre un avis favorable sur les nouveaux statuts de la Communauté de l'Agglomération Montargoise,
- De transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Montargoise.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/11/2023



Secrétaire de séance
M. LINARD Alain

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 28/11/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr>